

**RÉPONSE À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1
DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (« LA RÉGIE ») À GRAME-CETAF-AQLPA-SÉ
RELATIVE AU DOSSIER R-3584-2005**

1. Référence : Pièce CETAF-AQLPA-SÉ-3, document 1 – GRAME-1, document 2, pages 13 et 16.

Préambule :

«RECOMMANDATION NO. 6

L'ensemble des programmes d'efficacité énergétique résidentiels en réseaux autonomes devrait viser tant les économies d'électricité que les économies de mazout, ce avec quoi Hydro-Québec Distribution semble être en accord quoiqu'elle n'ait pas explicitement indiqué que cette approche s'appliquerait à toutes les mesures.»

[...]

«RECOMMANDATION NO. 13

Tout comme pour le secteur résidentiel, l'ensemble des programmes d'efficacité énergétique du secteur CII en réseaux autonomes devraient viser tant les économies d'électricité que les économies de mazout, ce avec quoi Hydro-Québec Distribution semble en accord, quoiqu'elle n'ait pas explicitement indiqué que cette approche s'appliquerait à toutes les mesures. »

Demande :

1.1 Veuillez expliciter ce qui est entendu concrètement par ces recommandations.

Réponse :

En plus d'admettre le recours aux programmes d'isolation (interventions personnalisées en efficacité énergétique, *Novoclimat*, service d'inspection *ÉnerGuide*) pour les clients qui chauffent leurs locaux avec du mazout nous recommandons que les nouvelles installations des appareils de chauffage des locaux et de l'eau au mazout soient certifiés *Energy Star*. Nous faisons la même recommandation pour les programmes du marché commercial et institutionnel.

2. Référence : Pièce CETAF-AQLPA-SÉ-3, document 1 – GRAME-1, document 2, page 14.

Préambule :

RECOMMANDATION NO. 8

Nous sommes d'avis que la proportion du surcoût assumée par le Distributeur au programme Novoclimat devrait augmenter en fonction des écarts de températures avec la région de Montréal. Par exemple, s'il fait 20% plus froid dans un réseau autonome donné, l'aide financière sera de 60% au lieu de 50%.»

Demandes :

2.1 Veuillez préciser ce qui est entendu par « 20% plus froid ».

Réponse :

Le nombre de degrés jours annuel moyen de cet emplacement (base 15°C) est de 20% plus élevé que le nombre de degrés jours (même base) enregistré à l'Aéroport Pierre-Elliott-Trudeau.

2.2 Veuillez justifier la méthode d'évaluation du 60 % d'aide financière en relation avec les conditions climatiques et en comparaison avec le facteur de 50 % déjà appliqué.

Réponse :

C'est une façon d'améliorer l'aide financière lorsque les besoins en chauffage augmentent afin d'établir un équilibre de l'aide par rapport aux régions plus clémentes. Ainsi, l'aide financière par degré jours est constante.

En d'autres termes, pour une diminution de 20% de la température de base, nous suggérons une augmentation de 20% de l'aide financière calculée comme suit : $(50\% * 20\%) + 50\% = 60\%$.

3. Référence : Pièce CETAF-AQLPA-SÉ-3, document 1 – GRAME-1, document 2, page 15.

Préambule :

«RECOMMANDATION NO. 10

Nous recommandons d'évaluer la possibilité de bonifier le programme Service d'inspection ÉnerGuide pour les maisons en identifiant la rentabilité du programme pour le Distributeur et sa clientèle spécifiquement en réseaux autonomes.»

Demande :

3.1 Veuillez détailler ce qui est entendu par une bonification du programme *Service d'inspection ÉnerGuide pour les maisons*.

Réponse :

En premier lieu, il faut des agents livreurs. L'embauche et la formation de personnel local (tant des premières nations que des autres communautés) doit faire partie de la bonification du programme et se voir attribuer des fonds spécifiques.

En second lieu, la rentabilité de certaines mesures pour le Distributeur et pour le client peut être plus grande dans les réseaux autonomes que dans le réseau principal, en raison des coûts d'approvisionnement énergétique et de la subvention du Distributeur aux achats de mazout dans certaines communautés. Les mesures proposées devraient également être adaptées aux caractéristiques spécifiques des bâtiments dans ces réseaux (état de délabrement, densité d'occupation élevée, équipements de chauffage, etc.). La formation

des agents livreurs devrait donc être adaptée à ces réalités, de manière à les refléter dans leurs recommandations aux clients.

Enfin, ces réalités spécifiques et la rentabilité accrue des mesures pourraient amener le Distributeur à accroître l'aide offerte aux clients et à se faire plus entreprenante dans sa promotion du programme, par exemple en offrant d'inspecter de manière systématique tous les bâtiments d'une communauté (lorsque les clients acceptent évidemment).

La communication et la promotion devraient aussi être révisées pour tenir compte des différences culturelles et environnementales propre à chaque réseau autonome.
